



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

défense et usage

Question écrite n° 27604

Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les concours nationaux et internationaux de poésie, qui participent au rayonnement de la langue française. Le manque d'aides financières destinées aux associations poétiques menace l'organisation de ces concours, qui contribuent pourtant à la visibilité des poètes français dans le monde. Il souhaite savoir ce qu'elle compte mettre en oeuvre pour aider ces associations, et à travers elles les poètes français.

Texte de la réponse

L'action du ministère de la culture et de la communication en faveur de la poésie vise à favoriser la diversité de la création poétique, sa diffusion et sa promotion auprès d'un large public. Cette action se manifeste principalement au travers du soutien apporté par le Centre national du livre (CNL) et l'administration déconcentrée du ministère (directions régionales des affaires culturelles) en faveur des créateurs (poètes et éditeurs) et des acteurs concourant à la promotion des oeuvres de poésie (libraires, associations organisatrices de manifestations littéraires). Le CNL, établissement public sous tutelle du ministère de la culture et de la communication, ayant notamment pour mission d'apporter un soutien aux genres littéraires les plus exigeants, porte naturellement une attention particulière au secteur de la poésie et dispose à ce titre d'une commission spécialisée « Poésie », chargée d'examiner les demandes d'aides concernant ce domaine spécifique de la création. En 2012, le soutien apporté par l'établissement à des projets relevant du domaine de la poésie s'élevait à 1,13 M€, ce qui place la poésie au quatrième rang des genres les plus aidés par l'établissement (après le roman, l'histoire et les sciences humaines, et la littérature étrangère). Le soutien aux auteurs d'oeuvres poétiques prend la forme de bourses d'écriture (19 bourses accordées à des poètes en 2012, pour un montant de 223 000 €) et de crédits de résidence accordés à des poètes dans le cadre de projets de création (2 bourses pour un montant total de 6 000 €). Les subventions accordées à des éditeurs en vue de la publication d'oeuvres poétiques ou d'ouvrages consacrés à la poésie (qui représentent 0,5 % du chiffre d'affaires de l'édition française) s'élevaient à 260 000 €, soit 6,7 % du montant des crédits d'intervention de l'établissement consacrés au soutien à des projets éditoriaux. Ainsi, en 2012, le CNL a aidé à la publication de 110 projets d'oeuvres poétiques contemporaines ou d'ouvrages en français consacrés à la poésie. Le CNL a également apporté un soutien à 18 revues consacrées à la poésie, pour un montant global de 57 000 €. Le soutien à la diffusion des oeuvres poétiques se manifeste notamment à travers l'aide à la valorisation des fonds en librairie (aide VAL), dispensée par le CNL à destination de librairies concourant à la diffusion et à la mise en valeur des titres de fonds, catégorie à laquelle appartiennent les ouvrages de poésie, qui se caractérisent par des cycles de vente lents nécessitant de la part des libraires souhaitant conserver ces titres en stock une immobilisation d'actifs plus importante que pour d'autres types d'ouvrages. En 2012, 250 librairies indépendantes ont pu bénéficier de ce soutien. Le CNL accorde également des aides aux bibliothèques afin de favoriser l'acquisition de fonds thématiques spécialisés. En 2012, 5 bibliothèques ont été soutenues à hauteur de 7 190 € pour la constitution ou le développement d'un fonds de poésie. Enfin, le CNL intervient en faveur de structures organisatrices de manifestations littéraires en régions, et notamment celles consacrées à la poésie. Parmi ces structures,

plusieurs participent au rayonnement international de la poésie de langue française (ex. Centre international de poésie de Marseille, Biennale internationale des poètes en Val-de-Marne, Maisons de la poésie...). En 2012, le CNL a ainsi soutenu 36 organisateurs de manifestations consacrées à la poésie (dont 23 dans le cadre de la grande manifestation nationale du Printemps des poètes), pour un montant global de 572 000 €. Conjointement à l'action du CNL, les directions régionales des affaires culturelles soutiennent également de manière régulière des manifestations poétiques organisées en régions. Les dispositifs de soutien du CNL à la poésie ont par ailleurs fait l'objet d'une attention toute particulière, à l'occasion de la consultation organisée au printemps dernier portant sur un projet de rénovation des dispositifs de l'établissement et son nouveau président sera particulièrement attentif à maintenir et développer l'action de l'établissement dans ce domaine, en particulier dans le cadre du projet ministériel pour l'éducation artistique et culturelle. Enfin, il convient de rappeler que le Grand Prix national de Poésie, qui avait été créé en 1981, a été relancé en 2012 sur l'initiative du ministère de la culture et de la communication, qui en apporte la dotation.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27604

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mai 2013](#), page 5387

Réponse publiée au JO le : [18 février 2014](#), page 1556